



CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

Préambule.....	1
Article 1 – Conditions et modifications de prestations et de tarifs	1
Article 2 – Modalités d'inscription et conditions de paiement.....	2
Article 3 – Participants.....	2
Article 4 – Conditions d'annulation.....	2
Article 5 – Responsabilité.....	2
Article 6 – Règlement intérieur.....	3
Article 7 – Cas de force majeure.....	3
Article 8 – Droit à l'image.....	3
Coordonnées	3

S'appliquant à l'événement **Fort Licorne, un GN post-nuklear** du 27 au 29 septembre 2019 au Fort Rapp à Reichstett, organisé par l'association Fumble Corp. dont le siège est situé au 81 Boulevard La Fontaine 67200 Strasbourg – Chez Julien HEZETTE (le président), ci-après dénommé **l'Organisateur**.

S'appliquant à toutes les personnes inscrites à l'événement, ci-après dénommées le **Participant**.

Préambule

Les présentes conditions générales de vente (CGV) sont relatives à l'événement **Fort Licorne, un GN post-nuklear** du 27 au 29 septembre 2019 au Fort Rapp à

Reichstett, organisé par l'association Fumble Corp. dont le siège est situé au 81 Boulevard La Fontaine 67200 Strasbourg – Chez Julien HEZETTE (le président).

Ces conditions générales de vente (CGV) constituent le cadre des engagements contractuels et financiers proposés aux participants. Toute inscription sur le site www.postnuklear.fumblecorp.com, par le biais du partenaire HelloAsso, entraîne l'acceptation de ces conditions sans restriction, ni réserve.

Les présentes conditions générales de vente (CGV) sont mises à disposition avant, sur le site de l'événement (<https://postnuklear.fumblecorp.com/inscriptions/>) et lors de l'inscription à l'événement. Chaque inscription donne lieu à la validation de ces CGV.

Les CGV et l'attestation de paiement étant ci-après dénommés ensemble le « contrat ».

Article 1 – Conditions et modifications de prestations et de tarifs

L'inscription à l'événement est réservée aux personnes majeures à la date de l'événement.

Le prix de l'inscription à l'événement **Fort Licorne, un GN post-nuklear** est fixé selon les conditions suivantes :

60€ ttc pour les personnages joueurs (PJ)

30€ ttc pour les personnages non joueurs (PNJ)

Ces tarifs couvrent la participation au programme de **Fort Licorne, un GN post-nuklear**, la fourniture du nécessaire pour couvrir au moins l'équivalent de 3 repas, les emplacements nécessaires pour établir un couchage décent par le biais de tentes ou équivalents. Ces prix ne comprennent pas : les frais de déplacement, les extras en dehors des repas.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier le programme sans préavis.

Article 2 – Modalités d'inscription et conditions de paiement

Tous les participants s'inscrivent en ligne via le site www.postnuklear.fumblecorp.com, par le biais du partenaire HelloAsso, et règlent les droits d'inscription au moment de l'enregistrement de leur inscription.

L'inscription à l'événement entraîne le paiement correspondant à la période où elle est effectuée (voir Article 1) et donne lieu à l'édition d'une attestation de paiement garantissant l'inscription à **Fort Licorne, un GN post-nuklear**.

Chaque **Participant** inscrit reçoit cette attestation de paiement par e-mail suite à l'inscription.

Article 3 – Participants

L'accès au programme de **Fort Licorne, un GN post-nuklear**, aux repas et à l'hébergement au Fort Rapp est réservé aux **participants** et **organiseurs**. L'accès au site de l'événement s'effectuera sur présentation du billet ou de l'attestation de paiement.

L'accès au site de jeu est possible de 16h00 à 21h00 pour les **participants**. Passé 21h00, l'accès est suspendu car l'événement aura déjà démarré.

Article 4 – Conditions d'annulation

Si l'annulation à l'initiative du **Participant** intervient :

- Avant le 17 juillet 2019, inclus, Fumble Corp. remboursera l'intégralité de l'inscription.
- A partir du 18 juillet 2019, Fumble Corp. conservera l'intégralité des sommes versées.

Toute annulation à l'initiative du **Participant** devra faire l'objet de l'envoi d'un message électronique à l'adresse : gn@fumblecorp.com

En cas d'annulation sans préavis ou si le **Participant** ne se présentait pas le jour de la réception, Fumble Corp. conservera l'intégralité des sommes versées.

Annulation du fait de **l'Organisateur** :

En cas d'annulation totale de l'événement sauf cas de force majeure, **l'Organisateur** remboursera les participants inscrits ayant réglé les droits d'inscription.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable des retards dans l'organisation dus à des cas de force majeure tels que accidents de circulation, accidents humains, intempéries, révoltes, manifestations...

Article 5 – Responsabilité

L'Organisateur propose au **Participant** de souscrire à une assurance auprès de la Fédération française des jeux de Rôles Grandeur Nature (FédéGN) lors de son inscription.

(<http://www.fedegn.org/>)

Le **Participant** est responsable de tout dommage, direct ou indirect, que lui-même pourrait causer au cours de l'événement. Le **Participant** déclare et garantit avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre du contrat et qu'il est titulaire d'une assurance couvrant au minimum les mêmes risques que celle proposée par la FédéGN. A cet effet, le **Participant** s'engage à renoncer et à faire renoncer ses assureurs à tous recours à l'encontre de **l'Organisateur** en cas de survenance de l'un des quelconques événements cités ci-dessous.

L'Organisateur décline toute responsabilité pour les dommages quelle qu'en soit la nature (vols, dégradations...) affectant les biens de toute nature (effets personnels, matériels...) apportés par le **Participant**, quel que soit l'endroit où les biens sont entreposés (parking, salons...) et également pour tout dommage corporel subi à la suite d'un événement accidentel.

L'Organisateur sera dégagé de toute obligation au cas où un événement de force majeure ou de cas fortuit

surviendrait (grève, incendie, dégâts des eaux, guerre nucléaire...). Dans l'hypothèse de la survenance d'un événement de force majeure, l'**Organisateur** devra immédiatement en informer le **Participant** et fera ses meilleurs efforts afin de réduire, d'éliminer et surmonter les effets de la force majeure.

Article 6 - Règlement intérieur

Le **Participant** s'engage à prendre connaissance du **Règlement intérieur** du lieu et de l'événement, consultable sur le site de www.postnuklear.fumblecorp.com et s'engage à le respecter.

Article 7 - Cas de force majeure

L'**Organisateur** s'engage à proposer les prestations prévues au programme sous réserve de cas de force majeure obligeant à reporter ou annuler tout ou partie du programme.

Article 8 - Droit à l'image

Le **Participant** autorise l'**Organisateur**, conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de l'événement **Fort Licorne, un GN post-nuklear**.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par l'**Organisateur** ou être cédées à des tiers, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : Presse, Livre, Publicité, Projection publique, Site Web.

L'**Organisateur**, bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou tout autre exploitation préjudiciable.

Il s'efforcera dans la mesure du possible, de tenir à disposition un justificatif de chaque parution des photographies sur simple demande. Il encouragera ses partenaires à faire de même et mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.

Le **Participant** reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes. Il garantit ne pas être lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom.

Coordonnées

Association Fumble Corp.
Chez Julien Hezette
81 Boulevard la Fontaine
67200 Strasbourg

<http://fumblecorp.com> - Site de l'association

<http://postnuklear.fumblecorp.com> - Site du GN

asso@fumblecorp.com

0615942515 - Julien HEZETTE, Président